

15^{c.}

Journal du Lot

15^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et départements limitrophes	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
Autres départements	7 fr.	13 fr.	24 fr.

TÉLÉPHONE 34 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
 A. COUESLANT, Directeur
 M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef
 Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —)	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d ^e —)	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'opinion britannique et les pourparlers franco-anglais sur le pacte. — Berlin suggère la réunion d'une prochaine Conférence. — Une nouvelle campagne allemande : les revendications coloniales. — La loi électorale : à quand le retour au scrutin d'arrondissement ?

Dans l'ensemble, la presse britannique se montre optimiste sur l'issue des négociations franco-anglaises relatives à la conclusion d'un pacte de garantie.

Bien entendu, elle ne dit mot de la possibilité d'assurer la sécurité des frontières de la Pologne et elle n'envisage que l'établissement d'un pacte en Europe occidentale.

Il y a trop d'aventures isolées depuis la conclusion de la paix dans l'ouest de l'Europe, écrit par exemple le *Morning Post* ; mais, quoique les Allemands ne veulent pas l'admettre, la marche sur Francfort et l'occupation de la Ruhr ont fait plus de mal à l'Allemagne qu'à tout le reste de l'Europe.

Ce journal conservateur assure qu'il est nécessaire de réaliser « une unité de front diplomatique » :

Les buts de tant de Machiavels de Pécolo de Potsdam, écrit le *Morning Post*, qui veulent « diviser les Alliés pour régner » sont stupides, car, à la fin même, ils signifient toujours des ennemis pour le Vaterland allemand. En attendant, le grand point acquis, c'est que la France et la Grande Bretagne marchent de nouveau côte à côte.

Le secrétaire aux affaires étrangères britanniques peut encore être en mesure de montrer à ces Mentors qu'un pacte de France peut aussi être un bon politique au point de vue européen.

De son côté, le *Times* spécifie nettement que tout ce que le gouvernement britannique peut faire, c'est de garantir l'intégrité des frontières orientales de la France et de la Belgique.

En ce qui concerne la sécurité des pays de l'Europe de l'Est, aucune suggestion n'est émise, ou, du moins, cette question est envisagée d'une façon un peu trop simpliste :

Une fois les frontières occidentales de l'Europe vraiment garanties, écrit ce journal, et la confiance dans la paix rétablie parmi les principales puissances de l'Europe, le reste est une affaire d'arrangements.

Cette dernière indication n'est peut-être pas très rassurante en ce qu'elle autorise la supposition que certains milieux britanniques envisagent comme possible la révision des frontières orientales du Reich, au détriment de la Pologne.

On ne peut que regretter qu'une telle conception n'hésite pas à s'exprimer : elle est un encouragement pour l'Allemagne à persévérer dans ses revendications relatives à Dantzig.

En présence de la tournure favorable prise par les pourparlers franco-britanniques au sujet du projet allemand du pacte, l'Allemagne cherche à pousser ses avantages et à tirer parti des circonstances.

Ainsi, si l'on en croit *La Westminster Gazette*, le gouvernement allemand aurait fait une démarche auprès des membres de l'Entente pour leur proposer de régler le problème de la sécurité dans une conférence à laquelle participeraient les alliés et l'Allemagne.

Les Allemands, écrit la *Westminster Gazette*, estiment que la discussion des points en litige ferait disparaître un grand nombre des objections soulevées contre le pacte de sécurité, de même qu'elle mettrait fin aux soupçons et à la méfiance que l'offre allemande d'un pacte de garantie mutuelle a provoqués.

D'ailleurs, cette conférence, de même que celle qui fut convoquée l'année dernière, à propos du plan Dawes, créerait une atmosphère favorable, et tout laisse prévoir que le problème de la sécurité soumis à l'épreuve de la raison pourrait être réglé définitivement.

Le journal libéral anglais est d'avis qu'il n'y a aucune raison pour que les alliés rejettent la proposition parce qu'elle émane de Berlin.

En principe, il n'y a pas, en effet, de raison de repousser une initiative parce qu'elle émane de Berlin.

Resté à savoir si elle ne cache pas une manœuvre quelconque.

N'est-il pas assez curieux que toutes les initiatives diplomatiques viennent aujourd'hui de Berlin ?

Sans doute, ne s'agit-il pas de les tenir pour suspects de parti-pris. Pourtant quand nous discernons que

l'offre de garantie sur le Rhin a pour contre-partie — et contre-partie tacite — une révision des frontières polonaises, nous avons le droit et le devoir d'éprouver quelque méfiance à l'endroit de toute suggestion germanique.

En proposant la réunion prochaine d'une Conférence, Berlin ne songe-t-il pas tout simplement à exploiter la position favorable que lui valent les hésitations actuelles des Alliés ?

En fait, la méthode allemande paraît comporter deux phases : 1^o diviser les Alliés ; — 2^o tirer parti des divergences qui furent suscitées.

N'assistons-nous pas aujourd'hui au développement de cette deuxième phase ?

L'absorption de l'Autriche et la reprise du couloir de Dantzig, si elles constituent les principales visées des Allemands ne sont pas les seules.

La récupération des colonies perdues fait partie du programme de révision qu'ils s'appliquent avec méthode à faire prévaloir.

Pendant plusieurs années, on put croire que le Reich, tout absorbé par ses revendications européennes, perdait de vue ses revendications coloniales.

En réalité, il s'agissait, suivant un plan bien arrêté, de s'attaquer pour commencer aux traités dans leur ensemble, afin de les ébranler, pour mieux venir à bout, par la suite, de telle ou telle partie de chacun d'eux.

Aujourd'hui que ce travail de sappe contre les traités est à peu près terminé, les rectifications particulières commencent à s'exprimer.

C'est ainsi qu'après avoir réveillé la question d'Autriche et celle de la frontière polonaise, on agit celle des Colonies.

On a pu s'en rendre compte lors de la dernière campagne présidentielle : tous les candidats en présence ne manqueraient pas de formuler sur ce point des déclarations catégoriques.

Plus récemment encore, la question a été soulevée au Reichstag.

En fait, la campagne procoloniale a été amorcée dès 1920 et en 1922 les résultats étaient à ce point satisfaisants que des groupements naquirent de ville en ville.

Le besoin se fit alors sentir de rassembler tous ces groupements en une seule et vaste fédération, susceptible de coordonner leurs efforts et leur action, tout en concentrant les moyens d'existence.

Cette fédération vit le jour en 1923 et, dès sa naissance, reçut des subventions considérables de toutes les associations économiques.

Ces puissants moyens financiers servent immédiatement à intensifier la propagande à travers tout le Reich afin de créer un mouvement d'opinion vraiment général.

On peut dire que le but convoité est, aujourd'hui, atteint à en juger par le nombre de publications périodiques qui ont vu le jour et le puissant système d'organisation qui a été mis sur pied.

On peut s'attendre de voir l'Allemagne soulever, un jour prochain, la question de ses anciennes colonies et se livrer à cette occasion à ses manœuvres habituelles et à ses marchandages continuels.

La Chambre va être appelée incessamment à se prononcer sur la loi électorale.

On sait que le Sénat d'une part, le Gouvernement d'autre part, sont partisans décidés du retour au scrutin d'arrondissement.

A la Chambre même, il y a, semble-t-il, une forte majorité contre le régime de la R. P.

Toutefois, un fait complique la question et risque de faire ajourner le débat : les socialistes paraissent conserver toutes leurs préférences envers la loi électorale actuelle, encore qu'ils ne s'illusionnent pas sur ses défauts, à moins que ce ne soit à cause même de ces défauts.

Quoi qu'il en soit, il faut espérer que, malgré cette opposition plus tacite qu'officielle, la Chambre se décidera à abroger une loi dont les effets fâcheux ne sont plus à démontrer.

Aussi bien, tous les partis peuvent-ils se mettre aisément d'accord : on ne saurait prétendre que la R. P. favorise tel ou tel parti.

En fait, si elle fut favorable en 1919 aux partis modérés, elle le fut aux

partis de gauche en 1924, en attendant peut-être de réserver un nouveau renversement des positions politiques à la prochaine consultation si elle restait en vigueur.

Au total, on ne voit pas quel mérite, même relatif, on pourrait trouver à la R. P. C'est pourquoi une solution s'impose, surtout sans débat inutile et vain.

La cause paraît entendue devant l'opinion et le Parlement lui-même : on n'attend plus qu'une prompt conclusion, c'est-à-dire la mort sans trop de phrases du système proportionnaliste !

M. D.

INFORMATIONS

Le désarmement de l'Allemagne

La note collective des Alliés remise à Berlin
 Les ambassadeurs de France, d'Italie et du Japon ainsi que le ministre de Belgique, se sont rendus jeudi, à midi, au palais du chancelier et ont remis au chancelier la note collective dans laquelle les gouvernements alliés exposent les conditions desquelles ils font dépendre l'évacuation de la zone nord de la Rhénanie.

Au Maroc

La région d'Ahmar est dégagée
 A l'ouest, les Rezgionas et les Beni-Mestaras dissidents ont été invités par Abd-el-Krim à former des Hardkas et à s'opposer à l'avance de nos troupes dans cette région.
 Au centre, les renseignements indiquent que les 21 et 22 mai, seule l'aviation a infligé aux Rifains-Djebalbas des pertes évaluées à 250 tués et 300 blessés.

Les renforts

Deux régiments de tirailleurs casernés en France (notamment celui de Sathonay, près de Lyon), ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir ; ils s'embarqueront incessamment pour le Maroc.

Vers une conférence hispano-française

Le marquis de Magaz ayant laissé entendre qu'il se pourrait qu'une conférence fût tenue à Madrid pour traiter du problème marocain, l'opinion espagnole est favorable à cette idée. Le marquis de Magaz à pleine confiance dans l'issue d'une telle conférence.

Dans l'opinion, l'impression se généralise quant à un accord qui créerait dans tout l'Empire chrétien une surveillance contenant et dominant l'agitation rifaine.

En Russie

Les chefs de l'armée soviétique auraient conféré à Moscou
 La presse bulgare apprend de Moscou qu'une grande conférence des chefs de groupes de l'armée du front occidental eut récemment lieu sous la présidence de Frunze et que Trotzky y assistait.

En Turquie

La démobilité de l'armée turque
 Le mouvement insurrectionnel étant maintenant réprimé, les deux premiers échelons de troupes qui avaient été dirigés vers la zone où l'insurrection sévissait sont arrivés à Adana et Konia. La population leur a fait un accueil enthousiaste. Les opérations de démobilité ont été commencées à Adana et à Konia.

En Chine

Dix mille étudiants défilent
 Les étudiants de presque toutes les universités et collèges de Pékin ont organisé une manifestation monstre et un défilé. Plus de dix mille étudiants ont parcouru les rues de Pékin, portant des bannières où l'on relevait l'inscription : « A bas les impérialistes anglais et japonais ! »
 Les réclamations émises par les étudiants sont les suivantes : Rappel et punition du consul britannique à Shanghai. Condamnation à mort des agents de police qui ont tiré sur des étudiants ; excuses présentées par le gouvernement britannique, etc...

Contre les légations

A Pékin trois mille étudiants ont marché sur le quartier des légations, où la police a dû les empêcher de pénétrer.

Manifestations à Canton

Tous les services ferroviaires ont été entièrement suspendus. De forts groupements de troupes ont lieu en ville. La situation paraît sérieuse et les autorités craignent des troubles.

Le 60^e anniversaire du roi d'Angleterre

C'est entre deux rangées compactes de Londoniens que le cortège royal descendit le Mall pour se rendre à la Horse Guards Parade.

Le roi, en uniforme de maréchal des gardes irlandais, avait à sa droite le duc de Connaught, à sa gauche chevauchait le maréchal Foch. La silhouette svelte et martiale de l'ancien généralissime attirait les regards de la foule, qui lui fit une ovation chaleureuse.

A la fin de la cérémonie, lorsque le monarque prit le bras du maréchal Foch pour traverser la cour à pied, les acclamations des spectateurs redoublèrent, ponctuées par les détonations des batteries de Hyde-Park.

Mme Curie à Varsovie

Mme Curie est arrivée à Varsovie. Elle a été saluée à la gare par plusieurs membres du gouvernement, des délégations de la municipalité, de l'Université et de plusieurs sociétés scientifiques.
 Mme Curie posera la première pierre de l'Institut radiologique de Varsovie, qui portera son nom.
 La presse consacre de longs articles à l'œuvre de Mme Curie.

A la recherche d'Amundsen

En vue des recherches pour retrouver l'explorateur Amundsen, l'expédition américaine Mac-Millan devant opérer le long de la côte ouest du Groënland, le docteur Charcot sera invité à reconnaître la côte est.

Le romancier Pierre Louys est mort

Le poète et romancier Pierre Louys, infirme depuis des années, vient de mourir à Paris à l'âge de 55 ans.
 Gendre du poète de Hérédia, frère de l'ambassadeur Louis, il était le petit-neveu de Junot, duc d'Abrantès.
 M. Pierre Louys occupa une place éminente dans la littérature de notre temps.

Mort de Camille Flammarion

On annonce la mort de M. Camille Flammarion, directeur de l'Observatoire de Juvisy.
 Agé de 83 ans, il était né à Montigny-le-Roi (Haute-Marne), le 26 février 1842. Il était le fondateur de la Société astronomique de France. Il avait écrit de très nombreux ouvrages de vulgarisation scientifique qui avaient connu un grand succès.

On meurt de chaleur aux Etats-Unis

La vague de chaleur, qui se fait sentir dans les Etats de l'est a provoqué de nombreux décès. Jeudi, le thermomètre a enregistré une température supérieure à 37 à l'ombre.
 On signale de nombreux orages dans le centre et l'ouest.

Dans le Minnesota, les dégâts occasionnés par la vague de chaleur et les orages s'élevaient à 22.500.000 dollars.

Pour l'éligibilité des femmes

M. Louis Soulié, sénateur de la Loire, vient de déposer la proposition de loi suivante :
 Article unique. — Les Françaises sont éligibles aux fonctions publiques dans les mêmes conditions que les Français. Elles devront notamment remplir les mêmes conditions d'âge et de domicile.

Chambre des Députés

Séance du 4 mai 1925

La Chambre continue la discussion du projet de loi relatif à la propriété commerciale.

L'article 5, auquel on s'était arrêté la veille, s'applique à la reprise par le propriétaire des locaux loués en vue de les occuper personnellement ou de rebâtir l'immeuble. Cette reprise ouvrira droit à indemnité en faveur du commerçant visé si le propriétaire n'a acquis l'immeuble qu'en vue de se substituer au locataire pour y exercer le même commerce.

Les articles 5, 6, 7 sont votés, et l'ensemble du projet de loi est adopté par 540 voix.

M. Durafour, ministre du travail, demande l'inscription à la suite de l'interpellation Clamamus sur l'application de la loi du 25 mars 1919, interdisant le travail de nuit dans les boulangeries.

M. Clamamus, parlant sur la date, commence à développer son interpellation, protestant contre la non application de cette loi.

M. Durafour affirme sa parfaite solidarité avec M. Justin Godart, son prédécesseur. Il dit qu'il a donné les ordres les plus sévères pour faire respecter la loi. De nombreux procès-verbaux ont été dressés. Le nombre des plaintes déposées. Pendant le mois de mai, il n'y a eu que deux plaintes et il y a eu 28 procès-verbaux. La tâche des inspecteurs du travail est particulièrement écrasante et délicate.

L'interpellation de M. Clamamus est renvoyée à la suite. Il en est de même d'une interpellation de M. Renaud, Jean, sur la crise viticole.

Sénat

Séance du 4 mai 1925

Une proposition de résolution de M. Maehel tendant à autoriser le gouvernement à accorder des permissions exceptionnelles aux militaires agriculteurs à l'occasion des travaux de fenaison, de moisson et de vendanges est envoyée à la commission de l'armée.

Le Sénat adopte un projet ayant pour objet de modifier certains articles de la loi du 10 décembre 1850 au sujet du mariage des indigents.

Le Sénat discute un projet de loi ayant pour but de permettre :
 1. De réintégrer les officiers de réserve préalablement admis à l'honorariat pour raisons de santé au cours des hostilités et qui, redevenus aptes, demanderaient à être placés dans les cadres.
 2. De promouvoir au grade de général les colonels de réserve ou retraités que leurs services de guerre qualifieraient spécialement pour l'exercice des fonctions de ce grade.

Les huit articles du projet sont adoptés.

Un amendement de M. Mauger est renvoyé à la Commission et la discussion du projet est renvoyée à une séance ultérieure.

CHRONIQUE LOCALE

LES MAUVAIS CONTRIBUABLES !

La chasse aux déserteurs de l'impôt, à ceux qui exportent leurs capitaux à l'étranger est ouverte. Le ministre des finances a fait publier la note suivante :

« A la suite d'un mouvement très suspect de bons d'un million de la Défense nationale, M. Caillaux a déposé une plainte au parquet.
 « Des perquisitions ont été aussitôt effectuées. L'instruction se poursuit. »

Les faits qui ont provoqué cette plainte sont, d'après le *Matin*, les suivants :

Il y a environ un mois, une dame fort riche, possédant appartement à Paris et château en province, se présentait au ministère des finances et se faisait délivrer un bon de la Défense nationale d'un million de francs et 60.000 francs de bons. Le lendemain, elle se faisait délivrer également un passeport pour la Suisse.
 Ces jours derniers, une banque hel-

vétique présentait à l'encaissement, pour le compte de cette dame et de son gendre, trois bons de un million de francs chacun, neuf bons de 100.000 francs et sept ou huit bons de 10.000 francs.

Après enquête, l'identité de la propriétaire de ces bons a été établie. Ainsi, on ne dira plus que l'évasion des capitaux français ne se faisait pas, et il serait bien dommage que l'enquête ouverte par la police ne parvint pas à découvrir d'autres « déserteurs. »

Riches à millions, ces personnes trouvent que les impôts sont trop lourds, que les sacrifices demandés aux contribuables sont excessifs.

Et elles ont cru trouver le bon moyen d'échapper au fisc, tout en laissant le poids des impôts sur le dos des contribuables moyens.

En vérité, cela durait depuis trop longtemps. Malgré toutes les promesses faites, il a fallu plus d'un an pour pincer un de ces « déserteurs. »

Le tout est, à présent, de savoir les pénalités qui vont être appliquées à ces gens-là !

On ne peut pas se contenter d'une légère amende : Un commerçant qui porte de chez lui, chez un client, un litre d'alcool sans avoir pris d'acquit, est passible de plusieurs centaines de francs d'amende.

Le fait de passer des millions à l'étranger pour frustrer l'Etat des impôts est autrement grave.

La bonne justice doit être proportionnée au délit, et il ne faudrait pas encore que ce fût le petit qui payât pour un délit insignifiant plus cher que le gros, coupable d'une importante escroquerie.

Ah ! comme les impôts rentreraient rapidement dans les caisses du Trésor et comme les contribuables moyens, écrasés à cette heure par des taxes de toutes sortes, seraient soulagés, si, enfin, la police, et les agents du fisc, soutenus par les pouvoirs publics se mettaient en quête de rechercher les « déserteurs », les dissimulateurs qui, nul ne peut en douter, sont légion en France !

Serait-il venu ce moment de justice fiscale dont on a parlé si souvent ?

Qu'on ne crie pas trop fort victoire : pour l'instant, le public constate que ce n'est pas dans l'imagination des journalistes qu'existaient les dissimulateurs, les fraudeurs de l'impôt.

On a pincé un de ceux-là. Bien qu'il possède des millions, ce n'est pas, certainement, le plus gros.

Il s'agit donc de ne pas laisser traîner les choses, et de poursuivre jusqu'au bout l'œuvre de justice qui s'impose pour l'assainissement des finances du pays.

Aussi bien cet assainissement ne peut avoir lieu, déclare le Gouvernement, que par la rentrée des impôts ; mais si, à ces impôts, viennent s'ajouter les sommes énormes qui, par désertion à l'étranger ou par dissimulation, ont échappé, jusqu'à ce jour, au fisc, eh bien, on peut espérer que l'assainissement des finances sera un fait rapidement acquis.

Mais ira-t-on jusqu'au bout des... investigations ? Et voilà toute la question !...
 LOUIS BONNET.

Un secrétaire général des P. T. T.

Le gouvernement projette d'assurer l'essor du grand service public des P. T. T. en s'inspirant des méthodes en usage dans l'industrie privée.

La rénovation de l'outillage nécessite l'action permanente et continue d'un organisme directeur, l'expérience ayant démontré que pour obtenir de bons résultats une direction doit être stable.

C'est pour obtenir cette stabilité de la direction que le gouvernement propose aujourd'hui dans un projet de loi, la création d'un poste de secrétaire général des P. T. T.

Le crédit demandé pour réaliser cette mesure s'élève à la somme de 46.000 francs.

Si pour 46.000 francs, le Gouvernement peut, en créant un poste de secrétaire général, assurer l'essor du grand service public des P. T. T., ce n'est pas cher.

Il fera bien de réaliser ce projet le plus vite possible dans l'intérêt des employés et, évidemment, du public aussi.

Mais si ces 46.000 francs n'ont pour objet que de créer un service Administratif de plus, et de caser un ami, c'est bien cher.

Ce ne serait pas répondre au désir du pays, voire du ministre des finances, qui réclament des compressions de crédits, des économies.

Mais il faut croire, jusqu'à preuve du contraire, que ce nouveau service administratif sera d'une grande utilité pour l'essor des P. T. T.

LOUIS BONNET.

MANIFESTATION INCONVENANTE

L'ambassade russe exagère !

Après les incartades de M. Voline dont le rappel doit être demandé à Moscou, les soviétistes se sont livrés, avant-hier, à une manifestation inconvenante au cours de l'inauguration du pavillon russe à l'Exposition.

Cette inauguration avait lieu en présence de M. De Monzie, ministre de l'Instruction publique et de nombreux personnages officiels. Une partie de l'assistance entonna l'Internationale et acclama les Soviets en même temps que les Rifains !

M. De Monzie refusa de se prêter, ne fût-ce que par sa présence, à une manifestation incompatible à la fois avec le caractère de la réunion, les convenances internationales et les convenances tout court.

Il quitta la cérémonie.

M. De Monzie peut être assuré que l'immense majorité du pays lui saura gré d'un geste d'autant plus significatif que le ministre de l'Instruction publique, partisan systématique de la politique de la présence, a été l'un des principaux promoteurs de la reprise des relations avec les Soviets.

La presse est unanime à féliciter notre éminent compatriote pour son attitude énergique.

Après la Saint-Clair !

Si le trafic commercial ne fut pas très important le jour de la foire de la St-Clair, les Cadurciens purent, néanmoins, constater que la foule des visiteurs, des promeneurs était énorme.

Et, en effet, ce n'était qu'en visiteurs, en promeneurs qu'étaient venus à Cahors, en leurs plus beaux atours, pastourelles et pastourelles.

En réalité, ce n'était pas les pastourelles et les pastourelles d'antan. Les foires de la St-Clair, à Cahors, ne sont plus la réunion des domestiques qui venaient pour sceller contrat de location avec des patrons.

Pareil souci n'existe plus, au moins, dans l'arrondissement de Cahors, pour les employés agricoles.

Il n'est plus besoin d'attendre la St-Clair pour contracter ou pour renouveler un engagement comme ouvrier dans une ferme.

La désertion des campagnes a changé les habitudes, a modifié, a détruit les coutumes locales.

Et c'est pourquoi, la foire de la St-Clair, depuis plusieurs années n'a plus, à Cahors, ce cachet rural, qui plaisait tant aux citadins.

Au fait, le spectacle de la « loue » valait-il mieux que le défilé de jeunes gens et de jeunes filles, circulant sur les Boulevards, dans les rues, en visiteurs, en touristes quoi ?

Certes, le spectacle d'aujourd'hui est plus plaisant que celui de jadis, et que celui que l'on peut voir encore dans les villes où continue la tradition de la « loue ».

En notre époque de démocratie, ce spectacle est plutôt choquant.

Ainsi, un arrêté du maire de Rodez fixe les dates des loues de domestiques dans cette ville.

Au bas de cet arrêté, on lit :

« Les loues se tiennent au quartier des Emburgues, sur le tour de ville ; pour la facilité des transactions, il est recommandé aux intéressés d'épingler un ruban de couleur à la boutonnière ou au corsage, conformément aux arrêtés précités. »

Eh bien, vrai ! Nous préférons le spectacle de nos foires actuelles de la St-Clair que le spectacle de ces foires qui existent encore où l'on voit des hommes, des femmes qui, marqués d'un signe apparent, sont parqués dans un endroit spécialement désigné où ils doivent attendre le loueur, comme sont parqués sur d'autres places les animaux à vendre.

Il est possible que ce « parquage » facilite les « transactions », et cela est vrai en ce qui concerne le bétail.

Mais nous ne sommes plus à l'époque, où les domestiques des campagnes peuvent être assimilés au bétail.

C'est pourquoi, si les foires de la St-Clair, à Cahors, ont perdu le côté pittoresque de la « loue » qui était une attraction pour les citadins, elles donnent, cependant, l'occasion d'amener à la ville une foule joyeuse de jeunes filles et de jeunes gens qui n'ont plus le souci qu'avaient leurs aînés de passer un contrat de location, et de trouver un bon patron !

LOUIS BONNET.

Service vicinal

M. Broussan est nommé cantonnier (5^e classe) sur le chemin de grande communication n° 18, en résidence à Dégagnac, en remplacement de M. Desseaux, appelé à un autre poste.

Postes

M. Lagarrigue est nommé facteur de ville à Figeac, en remplacement de M. Descayes, admis à la retraite.

A Mademoiselle R...

Mlle R..., la plus riche héritière du monde, vient de se marier. — Les Journaux.

Mademoiselle, je vous plains d'être la plus riche héritière Du nouveau monde et de l'ancien. A combien de vieux ? A combien De jeunes vous avez dû plaire !

Et pourquoi leur plaisiez-vous tant ? Vos qualités sont peu communes ; Vous pouviez craindre cependant Qu'on vous aimât pour votre argent... C'est la rançon de la fortune. Si les riches étaient certains D'être aimés toujours pour eux mêmes, Ils auraient le bonheur suprême, Bonheur, hélas ! que nul n'atteint !

ROSE IV.

Bourses

Voici les résultats des examens des Bourses qui ont eu lieu jeudi et vendredi à Cahors.

Sont définitivement admis :

1^{re} série
MM. Alaux, Balduc, Baysse, Bomet, Fénelon, Fouillade, Joulcas, Lagard, Lasfargues, Lauhier, Lavaud, Miquel, Poiget, Simblie, Soulié, Comté, Marty ; Milles Arjac, Boissière, Lafon, Lagarde, Larnaudie, Marlas, Mazières, Saint-Blancat, Couderc.

2^e série
MM. Asfaux, Audigé, Auricoste, Balaussac, Borredon, Bousquet, Cassagnade, Conquet, Conte, Contrasty, Couderc Roger, Dajaan, Delvert, Fayel, Frégaac R., Frégaac F., Gandouly, Gard Garrigues, Gary, Lacan, Lafon, Lassalle, Martin, Rivière, Sairuc, Séfébran, Vayssières, Th., Verdier, Vayssières V., Bergougnon, Lagardé ;

Milles Battut, Bessières, Cassan, Cayrol, Cubaynes, Dablanc, D'Arzac, Delgad, Delord, Demaudes, Escourou, Fabre, Frégaac, Faurès, Labruze, Lacaze, Lachéze, Laparpe, Lasfargues, Latour, Macary, Magot, Ols, Pous, Poudjate, Silot, Ticon, Valès, Meynard, Rigal, Marmiesse (de Cremps).

Sont admissibles :

MM. Noël, Rouquié, St-Chamant, Salaviale ;

Milles Artous, Bergougnon, Bories, Chartrou, Girma, Goupié, Parriel, Pélissier.

MM. Andrieu, Lamanilève, Marcoulli, Sénac, Cancès ; Mlle Pons.

Ecole primaire supérieure de Cahors

Ont été définitivement admis à l'examen des Bourses du 4 juin, les élèves de l'Ecole primaire supérieure de Cahors dont les noms suivent :

2^e série : MM. Bousquet René, Dajaan André, Gandouly Georges.

3^e série (4 garçons, en tout) : MM. Noël, Rouquié, Salaviale.

4^e série (5 garçons, en tout) : MM. Andrieu, Marcoulli, Sénac.

Nos félicitations aux lauréats et à leurs dévoués professeurs.

Amicale des Tarn et Garonnais

Les Tarn-et-Garonnais réunis au Café de Bordeaux le 4 Juin ont décidé que leur Banquet annuel aurait lieu le 20 Juin, sous la Présidence de M. Tassart, adjoint au Maire de Cahors.

Tous ceux qui n'ayant pas pu assister à la réunion voudront participer au Banquet sont priés de retirer leur carte chez M. Duthil, coiffeur, rue du Lycée, avant le 15 Juin, dernier délai.

Ce Banquet sera suivi d'une soirée à laquelle sont conviés toutes les familles Tarn-et-Garonnaises.

Le Secrétaire.

LA TAXE DU PAIN

Le Maire de Cahors, Vu la loi du 5 avril 1884. Vu l'avis de la Commission spéciale départementale du 24 janvier 1922.

Arrête :

Art. 1. — A partir du 7 juin, le pain de consommation courante sera taxé dans l'étendue de la commune de Cahors, à 1 fr., 50 le kilogramme.

Sont qualifiés « pain de consommation courante », les pains de 2 kilos longs ou ronds et les pains d'un poids supérieur.

Les boulangers doivent sans que l'acheteur en fasse la demande, peser le pain et faire l'appoint du poids s'il y a lieu.

Art. 2. — Sont qualifiés « pain de fantaisie », tous les autres pains d'un poids inférieur à 2 kilos. En raison de leur plus grand poids et de leur prix de fabrication plus élevés, ces pains seront vendus à la pièce à raison de 1 fr., 01 le kilo. Les pains dits de « fantaisie » devront peser au minimum sept cent cinquante grammes, et les pains dits d'un demi-kilo, trois cent cinquante grammes.

Art. 3. — Si la boulangerie n'est pas approvisionnée en pain de consommation courante, le boulanger est tenu de livrer les pains de fantaisie en les vendant au poids et au prix du pain de consommation courante.

Art. 4. — Le présent arrêté annule les arrêtés antérieurs portant fixation du prix du pain.

Art. 5. — Il sera notifié à chaque boulanger qui devra en tenir un exemplaire affiché à l'endroit le plus apparent de sa boulangerie.

Art. 6. — Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément à la loi.

Fait à Cahors, en l'Hôtel de Ville, le cinq Juin 1925.

Le Maire : Signé, A. TASSART.

De nouvelles pièces de nickel

Le ministre des Finances a déposé, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi autorisant la frappe d'un nouveau contingent de pièces de 0 fr. 25, 0 fr. 10 et 0 fr. 05 en bronze de nickel.

Le droit de pêche

Le samedi 20 juin 1925, à 14 heures, il sera procédé à Cahors, en l'hôtel de la préfecture, par M. le Préfet du Lot ou son délégué, assisté de M. l'Ingénieur en chef du département et de la navigation, et de M. le Directeur des domaines, à l'adjudication du droit de pêche dans la rivière du Lot, du 1^{er} juillet 1925 à l'année 1929 inclusivement, en 31 lots ou cantonnements.

Excursion de la Société des Etudes du Lot à Montauban et Moissac

La Société des Etudes du Lot organise pour le jeudi 18 juin prochain une excursion archéologique et touristique du plus haut intérêt à Montauban et à Moissac.

La visite des deux villes se fera sous la direction de plusieurs membres de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne.

Le départ de Cahors s'effectuera par le train omnibus de 7 h. 27, et le retour par l'express de 22 h. 21. Le prix de l'excursion sera des plus réduits.

L'excursion est réservée aux membres de la Société des Etudes et à leurs familles. Ceux qui désirent y prendre part sont priés d'assister à la réunion de la Société des Etudes du Lot qui aura lieu le 8 juin. Tous les renseignements qu'ils peuvent désirer leur seront alors donnés.

On peut s'inscrire dès à présent, en s'adressant à M. Guilhamon, secrétaire-général, 57, boulevard Gambetta, ou à la Librairie Girma-Ricard.

Orphéon de Cahors

La répétition générale ayant été renvoyée à ce soir, samedi 6 juin, les membres sont priés de se rendre au siège de la Société (Café de la Promenade), à 8 h. 1/2 précises.

Présence indispensable.

Accidents du travail

M. Charles Toulouse, âgé de 46 ans, employé au dépôt de Cahors, était occupé à desserrer l'écrou d'une pompe à air, d'une machine. Au cours de ce travail, il eut la main gauche coincée entre le corps de pompe et la clef, par suite du dérapage de cette dernière.

M. le Docteur Peindarie ordonna au blessé, qui se fit une plaie au médium gauche, un repos de six jours.

Pour réparer un tour, un ouvrier des ateliers du dépôt, M. Théodore Lachaud, 37 ans, voulut desserrer un écrou trop fortement vissé. La clef dont il se servait lâcha brusquement et atteignit M. Lachaud au front. Ce choc violent provoqua quelques contusions à la face et une plaie dans la région sus-orbitaire.

Le blessé devra interrompre son travail pendant quatre jours, comme il résulte du certificat médical délivré par M. le docteur Peindarie.

Procès-verbal

Procès-verbal a été dressé contre plusieurs propriétaires de l'arrondissement de Cahors, qui ont oublié de présenter leurs chevaux à la commission spéciale de classement.

Ces propriétaires seront poursuivis devant le tribunal correctionnel.

Plainte

Plainte a été portée au Parquet de Cahors par un cultivateur de la commune de Sauzet, nommé Auzac qui aurait été violemment frappé par des camarades, après de nombreuses libations.

AVENIR CADURCIEN

Les membres de l'Avvenir Cadurcien, ont le regret de faire part à la population cadurcienne du décès de leur camarade Laurent Labroue, de Fumel, Labroue, dont il nous a été donné maintes fois d'apprécier le talent, aimait à venir passer quelques moments agréables au sein de la Société qu'il faisait sienne. Sa subite disparition a causé dans nos rangs une profonde stupeur.

Nous avons encore présent à la mémoire, outre les grandes fêtes le bal de l'Avvenir et celui des Pompiers qui obtinrent grâce au Jazz Laurent un si légitime succès.

Par sa bonté de cœur et la douceur de son caractère, Labroue avait su s'attirer l'estime de tous.

En cette cruelle circonstance, que notre société, sœur, la Musique des Sapeurs Pompiers de Fumel, trouve ici l'expression de notre sympathie. Nous prions aussi les parents si éprouvés par ce deuil si brutal de recevoir nos bien sincères condoléances.

L'Avvenir Cadurcien.

AVIS AUX CHASSEURS

On nous prie de rappeler que ce soir samedi, à 20 heures 30 aura lieu, dans une salle de la Mairie, une réunion à laquelle sont conviés indistinctement tous les chasseurs.

Objet de la réunion : Protestation contre l'élévation excessive du permis de chasse.

Postes et Télégraphes

Adjudication d'une Entreprise de Transport de Dépêches

AVIS

Le 10 juillet 1925, à 11 heures du matin, il sera procédé, en séance publique, à Cahors, rue des Cadourciens, n° 1 bis, à l'adjudication de l'entreprise de transport de dépêches, à exécuter en voiture de Gramat-gare à Leyme par Thémines, Ruyères et Aynac.

Les personnes qui désirent prendre part à cette adjudication doivent en faire la demande par écrit au Directeur des Postes et des Télégraphes, à Cahors, avant le 26 juin 1925.

Elles devront joindre à leur demande une pièce établissant leur nationalité (carte d'électeur, livret militaire, etc.). Elles peuvent prendre connaissance du cahier des charges à la Direction des Postes et des Télégraphes, à Cahors et aux bureaux des Postes et des Télégraphes à Gramat, Thémines, Aynac et Leyme.

Exposition Canine Internationale du 1^{er} Juin 1925

PREMIER GROUPE
CHIENS DE BERGERS FRANÇAIS
Beaucerons, C. O. F.
1^{er} prix : Javotte, L. O. F., 32.282, à M. le Capitaine Pesard, Brive.
2^e prix : Béatrice, à M. Cantarel, à Mercuès.
Bouvier des Flandres, C. O. M.
M. S. : Ture, à M. Félix Jean, aux Junies.
Bergers des Pyrénées, C. O. F.
M. H. : Bettina, à M. Lafont Henri, à Cahors.

Bergers d'Alsace, C. O. M.
1^{er} prix : C. A. C. Otto, à M. Lewis Nilles Roberts, à Pau.
2^e prix : Ture, à M. Castel, à Parnac.
3^e prix : Bayard, à M. Marty, à Gracqouils.
4^e prix : Flick, à M. Demandes, à Lutzech.
M. H. : Duck, à M. Audat, à Cahors.
M. H. : Kirsch, à M. Fourgous, à Cahors.
M. S. : Flick, à M. J. Billières, à Flaynac.
M. S. : Quéque, à M. Brigidou, à Capdenac (Aveyron).

H. S. : Wolf, à Mme du Verdier, à Prayssac.
M. S. : Lowe, à M. le Comte Horric de la Motte.
Bergers d'Alsace, C. O. F.
1^{er} prix : Eris de Pont-Gauthier, à M. Bienaimé, au Mans.
2^e prix : Lizza, à M. Soulliet, à Cahors.
3^e prix : Bertha, à M. Bastard, à Cahors.
M. H. : Jutta Hafersaing, à M. Guglielmo, à Cahors.
M. S. : Diane, à M. Henri Laroche, à Sérignac.
M. S. : Yola, à M. Audat, à Cahors.
Dobbermanns, C. O. M.
1^{er} prix : Yack de Blanat, à M. le Comte de Bernis, à Blanan-Vayrac.

DEUXIEME GROUPE
FOA-TERRIERS POIL DUR, C. O. M.
1^{er} prix : Vaurien, à M. P. Oms, à Cahors.
FOA-TERRIERS POIL RAS
M. T. H. : Ghouri, à M. Dussaut, à Cahors.
M. H. : Baby, à M. Cabessut Elie, à Sabadel-Lauzès.
M. S. : Zim, à M. Cousinié, à Cahors.
M. S. : Follette, à M. Arnaudet, à Cahors.

QUATRIEME GROUPE
LEVRIER PERSEAN
M. S. : Cham, à M. Buisson, à Terrasson.
SIXIEME GROUPE
CHIENS COEURANTS
CHIENS DE PORCELANE, C. O. M.
1^{er} prix : Galino, à M. Vaysse, à Uzech-les-Oules.
CHIENS DE PORCELANE, C. O. F.
1^{er} prix : Mireille, à M. Vaysse, à Uzech-les-Oules.
2^e prix : Fanfare, à M. Vaysse, à Uzech-les-Oules.

PETITS GRIFONS VENDEANS
1^{er} prix : Lot de 5 griffons vendéens, à M. le Comte Horric de la Motte.
VANTRAIT GRIFONS VENDEANS
1^{er} prix de meute : Lot de 16 griffons vendéens à M. le Comte H. de la Motte.
GRIFONS VENDEANS, C. O. M.
1^{er} prix : Bonho.
GRIFONS VENDEANS, C. O. F.
1^{er} prix : Yack.
GASCONS ARIEGEOIS
2^e prix : Comtesse, à M. Tisseyre, à Mirepoix.

M. H. : Capucin, à M. R. Plassan, à St-Denis-Catus.
M. H. : Monaco, à M. R. Plassan, à St-Denis-Catus.
3^e prix de meute à M. Plassan.
PETITS GRIFONS VENDEANS, C. O. M.
M. H. : Filo, à M. Eloi Miquel, aux Junies.
M. H. : Taïot, à M. Eloi Miquel, aux Junies.
M. S. : Fabié, à M. Eloi Miquel, aux Junies.
Bassets divers, C. O. F.
2^e prix : Taïot, à M. Labarrie, à Cahors.
M. T. H. : Tambour, à M. le Docteur Périé, à Francoules.

M. H. : Figaro, à M. Lacarelle, à Cahors.
Bassets griffons vendéens, C. O. F.
1^{er} prix : Tahure, à M. le Comte Horric de la Motte.
2^e prix : Vaillant, à M. de Goutte, à Arcambat.
3^e prix ex-æquo : Tambour, à M. Horric de la Motte.
3^e prix ex-æquo : Cora, à M. Horric de la Motte.

Beagle
2^e prix : Toutou, à M. Dulac, à Cahors.
Teckels
2^e prix : Frida, à M. Troussel, à Fontanes-Lalbenque.
M. T. H. : Hells, à M. Cagnac, à Cahors.
M. S. : Finaud, à M. Col, à Cahors.
CHIENS DE LIÈRE, C. O. M.
1^{er} prix : Yachtman Sérénie Braco, à M. Hubert Cassagne, à Brenegus.
Ez-aquo, 1^{er} prix : Luno, à M. Cayrol, à Causade.
Ez-aquo, 1^{er} prix : Ténor, à M. le Docteur Périé, à Francoules.

2^e prix : Rustaud, à M. Lafabrie, à Cours.
Ez-aquo, 2^e prix : Luno, à M. Francoin, à Puy-l'Évêque.
Ez-aquo, 2^e prix : Flambeau, à M. Faurie, à Puy-l'Évêque.
3^e prix : Lumino, à M. Mouly Jean, à Capdenac.
CHIENS DE LIÈRES, C. O. F.
1^{er} prix : Fanfare, à M. le Docteur Périé, à Francoules.
2^e prix : Fillette, à M. Soulié, à Lherm.
Ez-aquo, 2^e prix : Rita, à M. Laval, à Pradines.

M. H. : Diane, à M. Moliniet, à Gignouac.
M. H. : Fabié, à M. Miquel Eloi, aux Junies.
SINGIERS
CHIENS D'AUVERGNE, C. O. M.
1^{er} prix : Pax, à M. le Houelleur, à Capdenac.
2^e prix : Top, à M. Gabin, à Cahors.
3^e prix : Fram de St-Denis, à MM. Vayssières et Michel, à St-Denis-Martel.
4^e prix : Dick, à M. Reyjal, à Cahors.
Réserve : Broy, à M. Debauze, à Toulouse.
M. T. H. : Drack, à M. de Jeuffreau-Blazac, à Puy-l'Évêque.

M. T. H. : Dick, à M. de Ricard, à Cahors.
M. T. H. : Dick, à M. Delfort, à Cahors.
M. T. H. : Poch, à M. Debernard, à Brive.
M. T. H. : Rip, à M. Barel, à Gourdon.
M. T. H. : Sultan, à M. Rougé, à Cahors.
M. T. H. : Saphir, à M. Reyjal, à Cahors.
M. T. H. : Kopy, à M. Grandjeu, à Dégagnac.
M. T. H. : Tacko, à M. Bonnefont, à Bousnac.
M. T. H. : Black, à M. Sembel Maurice, à Lalbenque.
M. T. : Dick, à M. Valéry, à Cahors.
M. H. : Fritz de Pargny, à M. Mirabel, à Capdenac.

Bleus d'Auvergne, C. O. F.
1^{er} prix : Fly, à M. le Houelleur, à Capdenac.
2^e prix : Miss, à M. de Ricard, à Cahors.
3^e prix : Nanette, à M. Lacoste, à Libos.
Réserve : Taza, à M. Doucet, à Capdenac.
M. T. H. : Diane, à M. Prunier, à St-Pompont.
M. T. H. : Takka, à M. le Houelleur, à Capdenac.
M. T. H. : Youyou, à M. Bourgnout, à Pinic (Blanzaguet).

Bleus d'Auvergne, C. J. M.
1^{er} prix : Dick, à M. Randalat, à Cieuzac.
2^e prix : Black, à M. Linon, à Lalbenque.
M. S. : X., à M. Myr, à Reyrevignes.
Bleus d'Auvergne, C. J. F.
2^e prix : Tossa, à M. Baillou, à Cahors.
Braques St-Germain, C. O. F.
2^e prix : Gleam de Brillac, à M. Cruzel, à Castelnaud-Montraliat.

Epagneuls français, C. O. M.
1^{er} prix : Dick, à M. Calmon, à Cahors.
2^e prix : Koff, à M. Dols, à Tour-de-Faure.
Epagneuls français, C. O. F.
M. H. : Mira, à M. Cabessut à Sabadel.
M. H. : Cora, à M. Laroze, à Cahors.
Braques français de petite taille, C. O. F.
1^{er} prix : Lady, à M. Serres, à Sérignac.
2^e prix : Diana, à M. Cariteau, à Larroque-Toirac.

2^e prix : Diane, à M. Séchal, de Bach.
Réserve : Miss, à M. Moullihayrat, à Sérignac.
Braques français de petite taille, C. J. M.
M. T. H. : Toto, à M. Poudjate, à St-Vincent-Rive-d'Oll.
Stichelhaar
2^e prix : Flick, à M. Delpech, à Capdenac.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN Nos Gymnastes à Strasbourg

La Section de gymnastique de l'Aviron Cadurcien a pris part à la grande Fête Fédérale Nationale de Gymnastique organisée par la Ville de Strasbourg les 29, 30, 31 mai et 1^{er} Juin 1925.

Le succès remporté par nos gymnastes a dépassé toutes les espérances. Se classant en tête de la longue liste des sociétés concurrentes en 2^e division, la Section Cadurcienne a obtenu des prix d'excellence dans toutes les épreuves avec couronne de laurier et félicitations du Jury.

Les gymnastes de l'Aviron méritent d'être vivement félicités. Ils sont à la Fête confiance, courage et discipline à la Fête fédérale de Strasbourg ; ils en reviennent avec les plus hautes récompenses.

Nos félicitations vont également à M. Verrier, professeur de gymnastique, qui n'a ménagé ni son temps, ni sa peine pour conduire ses élèves à la victoire, et à M. Tourriol, président de la Section, si dévoué à la cause gymnique.

Par une délicate attention, MM. Tassart, président de l'Aviron Cadurcien, Bergon, vice-président, et plusieurs membres du Conseil d'Administration s'étaient rendus à la gare, mercredi matin, pour recevoir la médaille de la ville de Strasbourg.

En termes fort aimables, M. Tassart adressa de chaleureuses félicitations aux jeunes athlètes et offrit, au nom de la Société, à MM. Tourriol et Verdier une magnifique gerbe de fleurs.

Directeur, professeur et gymnastes, très touchés de cette manifestation de sympathie, remercièrent comme il convenait leur dévoué président, M. Tassart, ainsi que les membres présents.

La Section prendra part au grand Concours de gymnastes organisé par l'Association des Sociétés de Gymnastique et de Tir du Midi et qui doit avoir lieu, à Brive, les 4, 5 et 6 juillet prochains.

Régates

Comme chaque année, l'Aviron Cadurcien organise ses grandes régates annuelles dans son bassin de la gare de Larroque-des-Arcs, le dimanche 25 juin prochain. Plus de douze sociétés du Sud-Ouest, parmi lesquelles nous citerons Castillon, la Réole, St-Foy, Villeneuve-sur-Lot, Bergerac, Montauban, Toulouse, Agen, etc., ont déjà envoyé leur adhésion.

Tout permet donc d'espérer que les Régates annuelles de notre vieille société nautique seront cette année particulièrement brillantes, tant par le nombre des sociétés engagées que par la valeur des équipes en ligne.

Le programme sera publié ultérieurement.

Véloci-Sport Cadurcien

Comme nous l'avons annoncé, le V. S. C. organise des fêtes cyclistes les 13 et 14 Juin. Le samedi soir aura lieu une retraite aux flambeaux jouée par la fanfare de Lambours et clairons les « Touristes de Brive ».

Le dimanche, le public assistera aux acrobaties cyclistes de Herbyns, « le roi du virage ».

Dans l'après-midi, sur les allées Fénélon, des courses de bicyclettes auront lieu : cross-country, course de vitesse en miniature, course de dames, course de trottinettes pour enfants, course à la valise.

Le soir, sur les Allées, concert donné par l'Orphéon et l'Orchestre Symphonique. Bal.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 30 mai au 5 juin 1925

Naissances

Cheyrouse Huguette, rue des Capucins, 4.
Maury Robert, rue Clément-Marot, 5.
Lescure Ambroisine, rue P. Wilson.
Feiler Catherine, rue P. Wilson.
Guinot Germaine, rue P. Wilson.
Bourrières José, rue du Château du roi, 2.
Marqués José, rue du Château du Roi, 2.

Publications de Mariage

Loublanchés Pierre, domestique à Cahors et Souvières Jeanne, cuisinière, à Cahors.
Vésir Antoine, forgeron à Cahors, et Tournié Marie s. p. à St-Géry.

Mariages

Dissat Georges, boucher, à Cahors et Bataille, couturière, à Cahors.
Lajaunie Henry, employé de banque, à Cahors et Assié Emilie, s. p., à Cahors.
Malbec Jean, employé de chemin de fer à Montauban et Lavergne Marie-Louise, couturière, à Cahors.
Vincent Guillaume, propriétaire à Saint-Henri, Cahors et Petit Raymond, employée de commerce à Vailly-sur-Aisne.

Décès

Brugé Firmin, 64 ans, propriétaire, rue P. Wilson.
Guillard Roger, 18 jours, rue Labarre, 51.
Ausset Antoine, 72 ans, maçon, rue Mordaigne, 12.
Fouch Denise, 15 jours, rue Wilson.
Bouscary Yvonne, 13 mois, impassé de Fouillac.

SERVICE DES PHARMACIES

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 7 juin 1925 par la Pharmacie OBLIAC place des Petites-Boucheries.

PALAIS DES FÊTES

SAMEDI 6 — DIMANCHE 7
Un Grand Film Français (6 parties)
Maitre Evora
Interprété par Mme Regina Badet, Mlle R. Devivry, de Paris-Royals, Mlle Colliney de l'« Odeon », MM. Constant Remy, M. Schutz, J. Douglas.

La Maison de Couture

comique (2 parties)
Le vieux Paris, voyage ORCHESTRE

QUAND VOS CHEVEUX TOMBENT OU HAÏSSSENT !

adressez-vous à M. POPOVITCH Coiffeur pour Dames
4, rue Marché-Foch -- CAHORS
qui donne des SOINS SPÉCIAUX et vend aux prix les plus bas toutes marques de parfumerie, brosse, teinture, etc.

Rasoirs et lames GILLETTE et autres

MAROQUINERIE DART
- Maison fermée les lundis -

Arrondissement de Cahors

Flaujac

La foudre. — Au cours du dernier orage, la foudre est tombée sur la maison de M. E., à Vayrols. Il n'y avait, heureusement, personne dans la maison.

Limogne

Pupilles de la Nation. — Mercredi 3 juin, la Commission cantonale permanente du canton de Limogne s'est réunie à la mairie, dans la salle de la justice de paix, sous la présidence de M. Savignat, juge de paix, président, pour statuer sur quatre demandes, dont deux pour paiement des frais médicaux, une de secours et une d'envoi aux bains de mer pour un pupille.

La Commission, après examen des dossiers et plusieurs observations des membres présents, à l'unanimité, émet des avis favorables très motivés.

Luzech

Succès scolaires. — Nous apprenons avec plaisir que les élèves de notre excellente E. P. S. viennent de remporter de beaux succès aux derniers concours qu'ils viennent de subir.

Ont été reçus au concours du surannément des postes : Jean Barrière, et René Cassagnes.

Les élèves : Yvon Delfour, Pierre Fournil, Arthur Coustillas, Marcel Fournil et Maurice Labruyère ont été admis au concours pour élèves de bureau à la Compagnie d'Orléans.

Caillac

Probité. — Mme Brunet, propriétaire à Caillac a trouvé sur la voie publique une somme de 1.000 francs, qu'elle s'est empressée de remettre à M. Labarthe, Gustave, menuisier à St-Martial qui l'avait perdue.

M. Labarthe remercia vivement Mme Brunet à laquelle nous adressons des félicitations.

Doulelle

Fête des fraises. — A l'occasion de la fête des fraises qui, cette année, par suite de la température plutôt froide, paraît ne pas devoir donner toute satisfaction, la jeunesse organise une fête pour le dimanche 7 juin prochain. Un orchestre de choix se fera entendre les 6 et 7 courant.

Prayssac

Société de secours mutuels. — Les membres de la Société de secours mutuels se sont réunis en Assemblée générale à la mairie de Prayssac, le dimanche 31 mai, à 4 h. du soir, pour procéder, sous la direction de M. Berrié, vice-président, assisté des autres membres du bureau, à l'élection du président de la Société, en remplacement de M. Gipoulou, dont les pouvoirs étaient expirés.

Il a été procédé à cette élection par voie de bulletin secret et dans les formes réglementaires.

Le résultat du dépouillement a été le suivant :

Bulletins trouvés dans l'urne, 53 ; suffrages exprimés, 53 ; M. Gipoulou, 52 voix, élu.

M. Gipoulou, visiblement ému par cette marque de confiance et de sympathie, a remercié cordialement ses bons camarades mutualistes. Avec eux, il s'efforcera d'assurer une bonne marche de « La Fraternelle » ; avec eux, il la maintiendra en dehors de toutes divisions, également reconnaissant pour tous ceux qui, par leur dévouement, contribuent ou ont contribué à sa prospérité.

St-Cirq-Lapopie

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de Mme veuve Garrigues, née Thérèse Pradines, décédée à Castan, commune de Saint-Cirq-Lapopie, à l'âge de 62 ans.

Mme veuve Garrigues qui jouissait de l'estime et de la sympathie publiques, était l'épouse de feu M. Gervais Garrigues, ancien maire de Saint-Cirq, et la belle-mère de M. Martin Conquet, conseiller municipal.

Nous avons également le regret d'annoncer la mort de Mme veuve Delfau, née Anne Brisseau, décédée le 1^{er} juin, à Saint-Cirq-Lapopie, à l'âge de 82 ans.

Nous adressons nos condoléances aux familles en deuil.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Conséquences d'une glissade. — En se rendant au train 5719, M. Lonjou, employé à la Compagnie du P. O., a glissé des deux pieds sur l'escalier du quai P. V., côté cour des marchandises, est tombé sur le côté gauche, se fracturant la sixième côte. Le certificat médical délivré par M. le docteur Bonafé prévoit une incapacité de travail d'un mois.

Grandes fêtes du 7 juin. — Figeac se prépare à ses grandes fêtes. La décoration, vraiment artistique, est assurée avec une activité fébrile et il arrive chaque jour de nouvelles attractions qui font prévoir une fête foraine des mieux réussies. Si le beau temps continue, nos réjouissances connaîtront un succès sans précédent.

Le corso déroulera son cortège de fleurs à travers les principales rues de la ville. Le comité s'est assuré le concours des meilleures sociétés musicales de la région et nous devons le féliciter de son heureux choix. Nous assisterons à une manifestation de l'art musical qui sera goûtée au plus haut point par le public.

Dans la soirée, sur l'emplacement idéal de l'avenue Jean-Jaurès, seront tirés de brillants feux d'artifice. Enfin, un bal populaire, sous la halle, terminera cette belle journée.

La matinée du lundi sera consacrée au tirage de la tombola gratuite faite au profit de l'œuvre des Enfants tuber-

culeux de l'arrondissement, dont les numéros gagnants seront publiés incessamment.

Dans l'après-midi, le Vélo-Club figeacois a organisé de grandes courses de bicyclettes sous le contrôle de U. V. F. Les courses seront dotées de prix très importants : Internationale, 200 fr., 100 fr., 50 fr. (Parcours, 55 kilomètres), Internationale, (60 fr., 40 fr., 20 fr.).

Ces courses attireront la foule habituelle. Le comité recommande aux spectateurs la plus grande prudence et le prie de se tenir sur les trottoirs. Figeac tenant particulièrement à son renom de ville franchement hospitalière, les nombreux spectateurs qui honoreront de leur visite peuvent être assurés que le meilleur accueil leur sera réservé.

En déchargeant un wagon. — M. Marcel Delfau, employé chez MM. Drugeon frères, en déchargeant un wagon chargé de gravier, s'est fait une entorse au poignet qui, d'après le certificat médical, entraînera une incapacité de travail de vingt jours.

En poussant un morceau de bois. — M. Victorin Ribes, employé chez M. Rives, sabotier à Figeac, en poussant du bois à une scie à ruban, s'est fait une blessure pénétrante à la main droite qui entrainera, sauf complications une incapacité de travail de quinze jours.

Etat-civil du 29 au 5 juin. — Naissance : Murat Marcelle-Germaine-Emilie.

Décès : Valette Marie-Claire, épouse Barthe, 84 ans.

Mariage : Murat Henri, et Truel Gabrielle.

Service des pharmacies. — Aujourd'hui dimanche, le service sera assuré par la pharmacie De'mas, Pont Gambetta.

Bagnac

La foire. — La foire du 3 juin, favorisée par le beau temps, a eu son importance habituelle. Tous les champs de foire étaient bien garnis, et il s'est fait beaucoup de transactions à des cours toujours très élevés.

Gros bœufs de travail, de 5.500 à 7.200 fr. ; bœufs d'attelage, de 4.000 à 5.500 fr. ; taureaux, de 3.000 à 4.000 fr. ; bouvillons, de 1.500 à 3.000 fr. ; vaches, de 4.000 à 6.000 fr. ; le tout la paire.

Veaux de boucherie, cours très élevés, de 5,75 à 6,50 le kilo ; moutons, de 110 à 200 fr., selon qualité.

Porcs gras, de 250 à 260 fr., les 50 kilos ; porcelets, légère baisse ; cependant, les porcelets de deux mois valaient de 90 à 110 fr. ; au-dessus, de 110 à 250 fr., la pièce, selon grosseur et qualité.

Au marché : Poules vieilles, 4,50 ; poulets jeunes, 6,50, le tout le demi-kilo ; œufs, 4 fr. la douzaine ; lapins, 2,75 ; canards jeunes, 5 fr. le demi-kilo ; beurre, 11,50 le demi-kilo ; petits poulets de deux à huit jours, 1,50 pièce ; petits canards, 3,50 pièce ; petits pois, 1,25 le demi-kilo.

Larnagol

Carnet de deuil. — Nous apprenons avec regret la mort de Mme veuve Pechbert, mère de notre ami M. Pechbert, instituteur à Cénévières, décédée, le 1^{er} juin, à l'âge de 75 ans, des suites d'une courte maladie. La regrettable défunte ne comptait que des sympathies parmi nous.

Ses obsèques ont eu lieu le 2 juin, au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis.

Nous adressons à M. et Mme Pechbert et à toute la famille nos vives condoléances.

St-Céré

L'éclairage électrique. — Le bruit court que M. Gastambide, concessionnaire de l'éclairage électrique, a vendu la concession à une Société d'électricité. Nous enregistrons ce bruit sous toute réserve ; nous le confirmerons, s'il y a lieu, en donnant de plus amples détails.

M. Gastambide avait fait procéder tout récemment à d'importants travaux de réfection et d'entretien du réseau d'éclairage, à la suite desquels on avait constaté une notable amélioration de la lumière ; cependant rien ne faisait prévoir qu'il dotât notre cité de l'énergie électrique, si utile et depuis si longtemps désirée.

Saint-Céré, comme tous les centres de quelque importance, a besoin de la force électrique pour le développement de son industrie et de son commerce. Il serait désirable que la nouvelle société concessionnaire orientât ses efforts vers la production de l'énergie électrique.

Réunion. — Le dimanche 7 juin, vers 14 heures, aura lieu à Saint-Céré, une réunion de toutes les victimes de la guerre.

Tous les mutilés, anciens combattants, prisonniers, veuves, orphelins et ascendants, sont cordialement invités.

Des communications importantes seront faites en ce qui concerne l'augmentation des pensions, les allocations aux pupilles de la nation, aux ascendants, les emplois réservés, les prêts agricoles ou industriels, etc.

Il est rappelé que tous les auxiliaires, les anciens combattants changés d'arme, peuvent prétendre à une pension.

Etat-civil du mois de mai. — Naissances : Denise Grenier, rue Faidherbe ; Jean-Marie le Houelleur, avenue Marceau ; Pierre Gambade, avenue Victor-Hugo ; Julienne Chaussadas, aux Tuilières.

Décès : Pierre Maroufin, 87 ans, à l'Hospice ; Maria Rabanel, 36 ans, rue du Mazel ; Françoise Molinié, 50 ans, religieuse à la Visitation ; Paul Maynard, 53 ans, retraité ; Mélanie Lample, 67 ans, rue de la République.

Viazac

Une fillette carbonisée. — M. Auguste Cassan, propriétaire au moulin de Laborie, commune de Viazac, et sa femme, s'étaient rendus à la gare de Bagnac laissant à la maison leurs

trois fillettes, sous la garde de l'aînée, âgée de 12 ans.

Cette dernière, qui était sortie pour aller ramasser de la fougère, fut bientôt rappelée par les cris poussés par sa sœur. En son absence, un incendie s'était déclaré dans la maison où les deux autres enfants, âgées l'une de 5 ans et l'autre de 18 mois, étaient couchées.

Malgré les secours organisés par les voisins, on n'a pu sauver la plus jeune des fillettes, qui a été carbonisée.

AMEUBLEMENTS

V^o BOUZERAND & BERNÉS

31, rue Nationale, CAHORS

MEUBLES DE TOUS STYLES

Chambres, Salles à manger, Glaces, Cabinet de travail et Petits meubles, Tapie, Sièges, Linoéum et Congoléum.

Livraison par Autos-Camions

dans toute la région

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Dans les finances. — Notre nouveau caissier de la recette des finances, M. Touyé, a pris possession de son poste, le 5 juin 1925.

Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue dans notre ville.

Grandes fêtes de la Saint-Jean. — L'arrivée de juin ramène tous les ans l'organisation de nos grandes fêtes de la Saint-Jean, si anciennes, si populaires, si courues de toute la région.

Nous souhaitons vivement qu'une commission accepte de prendre l'initiative de cette organisation et réussisse pleinement.

Evidemment, il y a peu de temps avant ces fêtes, mais on ne peut pas les laisser tomber. Tout le monde doit y mettre de la bonne volonté.

Fêtes de la St-Jean. — Les commerçants de la ville ont été réunis jeudi soir en vue de former un comité pour s'occuper des fêtes de la St-Jean. M. Blanquet, le sympathique receveur des postes a été nommé président.

Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie Meulet qui restera ouverte, après-demain, lundi, 8 courant.

Objets trouvés. — Un sac à main contenant divers articles et une somme d'argent, par M. Vidieu Robert, représentant de commerce, avec un Cavaignac, à Gourdon, à réclamer à la police.

Course cycliste. — Dans la course cycliste organisée par la ville de Tulle, notre compatriote Fontanel s'est classé premier. Félicitations.

Angliers-Nozac

Postes. — M. Delpy Jean-Marie est nommé facteur des postes à Paris.

Labastide-Murat

Autobus. — A partir du 1^{er} juin, l'autobus de Labastide à Cahors par Pélaçoq fera le service tous les mercredis. Ce sera donc 4 jours par semaine que le parcours sera desservi : les lundis, mercredis, jeudis et samedis.

A partir du 5 juin, l'autobus qui desservait Labastide-Murat par Assier, Espédaillat, en provenance de Lacapelle-Marival, fera le trajet en sens inverse. Au lieu de partir de Labastide à 16 heures, il partira le matin à 6 heures pour revenir le soir. La correspondance aux trains de Paris sera assurée.

Salviac

Accident d'automobile. — En effectuant leur tournée en automobile dans les environs de Salviac, deux agents d'assurances de Limoges rencontrèrent à un tournant de la route de Marminiac à Salviac le camion de M. V., de Montcléra.

Les automobilistes s'engagèrent dans un buisson en bordure de la route pour éviter le choc, mais il y eut un heurt à l'arrière de la voiture automobile qui fut prise en écharpe par le camion.

Dégâts purement matériels. Plus de peur que de mal.

Lavercazière

Nomination du maire et de l'adjoint. — Après bien des difficultés, le maire et l'adjoint de la commune de Lavercazière ont pu être enfin nommés.

M. Amédée Floirac est maire de cette commune avec M. Bessières Edouard, de Saint-Martin-le-Désarnais, comme adjoint.

Il faut espérer que le calme renâtra dans cette commune où les luttes politiques sont toujours très vives.

Caniac

Postes. — M. Vigeon Louis, mutilé de guerre, est nommé facteur des postes au bureau de Caniac.

Floirac

Au P. O. — Le jeune Paré, reçu au concours d'entrée dans les bureaux du P. O., vient d'être nommé à Breteux-Biars.

Cressensac

Affectation. — M. François Crozat, médecin-major des troupes coloniales actuellement en pays d'occupation, en Allemagne, est rappelé et envoyé au Maroc.

Payrac

Vol. — La brigade de gendarmerie de Payrac enquêta sur le vol d'une forte paire de bœuf d'attelage dont est victime le métayer de M. Constant de Cabi.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Brebégard, de Reilhaguet. A la famille nos sincères condoléances.

St-Sozy

Accident. — M. Castagné, camionneur au Pigeon, s'était rendu à Cahors avec un chargement de voyageurs. Au retour, un pneu éclata et le camionnette fit panache. Mme Henriette Brouqui, de St-Sozy, fut projetée sur la route avec une telle violence qu'elle se fit à la tête une très grave blessure ; son état inspire de très sérieuses inquiétudes. — Deux autres personnes reçurent des contusions moins dangereuses.

Vayrac

Conseil municipal. — Le 31 mai, à quatorze heures, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Laquière, maire.

Etaient présents : MM. Laquière, Sémac, Baveret, Mazeyrie, Garrigue, Sireyrol, Despages, Breil, Delnaud, Cipièrre, Ferris, Louradour, Laverdet, Russac, Coula et Labrunie.

M. Russac est élu secrétaire. MM. Henri Despages et Henri Peuch sont désignés comme administrateurs du Bureau de bienfaisance.

Le Conseil procède ensuite à la délégation d'un membre pour la formation des listes électorales des chambres d'agriculture. A l'unanimité, M. Philippe Despages est désigné.

M. le Maire propose au Conseil le déplacement du foirail des vaches, qui n'est pas suffisant pour contenir le nombre d'arrivages qui ne cesse d'augmenter. M. le Maire propose comme emplacement du nouveau foirail l'emplacement situé de l'église au café d'Arcambal. Laisant un passage pour les bœufs, les bouvillons seront placés devant le presbytère et les veaux de boucherie occuperont le foirail des vaches. Par 13 voix sur 16 votants, la proposition de M. le Maire est acceptée.

Le Conseil procède à la nomination des commissions.

AVIS DE DÉCÈS

Madame veuve LE BRET, institutrice à Combrès (Meuse) ; Monsieur Marc LE BRET ; Madame RIFF, née LE BRET ; Monsieur DELPOUGET, percepteur de Cahors et sa famille, et les familles HUGONNENG Henri, HUGONNENG Marc, HUGONNENG Gabriel, CANUT, PEGOT, RIFF et tous les autres parents ont le regret de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Claude LE BRET

Contrôleur des Contributions Directes Sous-Lieutenant de réserve à Hyères leur fils, frère, neveu, cousin, beau-frère, décédé à l'hôpital militaire de Toulon, le 3 juin, dans sa 21^e année.

La levée du corps aura lieu dimanche 7 juin, à 5 heures 1/2 du soir, à la gare de Cahors.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve AUSSET ; Monsieur et Madame F. PARAZINES et leur fils ; Monsieur et Madame Jean CAMBRES et leur fils à Paris ; Les familles ROUX, DELFOUR, QUERBE, CASSAN, BÉDUEUR, CONSTANS, CUBAYNES, BAGUÈS et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Antoine AUSSET

Maçon

On demande Une Apprentie

SE PRÉSENTER à la FEMME CHIC Très pressé

Dernière heure

Chambre des Députés

Séance du 5 juin 1925

La Chambre discute les interpellations sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour assurer aux arsenaux et établissements militaires de la guerre un travail productif dont ils ont besoin dans l'intérêt du budget de l'Etat et pour une meilleure utilisation du personnel.

M. Faure parle en faveur des ouvriers de l'arsenal de Roanne qui désapprouvent en constatant que les nouveaux salaires ne les avaient pas avantageés, ont arrêté le travail pendant 2 heures. Ils furent frappés d'une mise à pied d'un demi-jour.

Il proteste contre cette mesure. Il demande en outre que la fabrication des wagons soit réservée aux établissements de l'Etat.

M. Lafont s'élève contre la campagne qui est menée contre les établissements de l'Etat. Il demande au Gouvernement de dire quel est son programme pour l'utilisation des arsenaux.

M. Ossola, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, dit qu'il faut fermer les arsenaux quand ils ne sont d'aucune utilité ou les faire travailler.

Il reconnaît que dans bien des cas, le matériel n'est pas suffisamment entretenu. Il ne doit pas en être ainsi, dit-il. La discussion est close et un ordre du jour de confiance est voté.

La Chambre discute une interpellation de M. Constans sur les circonstances de la mort du soldat de la classe 24, Antoine Decluzel, du 24^e bataillon d'ouvriers du parc d'artillerie d'Ondjida (Maroc). Il lit une lettre de soldats qui accusent un capitaine d'avoir obligé Decluzel à travailler alors qu'il était gravement malade.

M. Painlevé déclare qu'il a prescrit une enquête à ce sujet ; si les faits sont exacts, le capitaine sera poursuivi et condamné.

Il déclare également que la question des bagnes d'Afrique sera bientôt réglée.

L'ordre du jour pur et simple est voté.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 25.

EN BELGIQUE

Dans la métallurgie

De Bruxelles. — La crise de l'industrie métallurgique belge s'aggrave.

Les patrons ont décidé d'appliquer le lock-out à toutes les usines le 16 juin, si les ouvriers n'acceptent pas la diminution des salaires qu'ils proposent.

EN CHINE

La main des Soviets dans les troubles de Shanghai

Selon les dernières informations parvenues de Pékin à Chicago, la Tribune Associated Presse affirme posséder des indications établissant la participation directe des Soviets dans le conflit armé actuel en vue de s'assurer le contrôle de toute la Chine.

La situation s'aggrave

La situation s'aggrave partout.

Elle est maintenant comparable à celle qui précéda immédiatement le soulèvement des Boxers et elle paraît susceptible de provoquer une nouvelle guerre entre le Japon et la Russie.

Le mouvement xénophobe

Les révoltés, qui se dirigent sur Pékin ont décidé le boycottage économique des étrangers.

Ils visent essentiellement les Anglais et les Japonais.

AU CHILI

Une grève de dockers

Les dockers du port de Iquique (Chili) ont déclaré la grève. Le mouvement menace de prendre une grande extension.

Des désordres et des victimes

De graves désordres sont signalés. On compte plusieurs victimes. Les bureaux des journaux communistes ont été fermés.

Des troupes ont été envoyées sur les lieux pour assurer le maintien de l'ordre.

Un véritable progrès

est celui qui consiste à faire soi-même pour 3 fr. 25 un litre d'excellent vin fortifiant avec la Quintonine. La Quintonine est un extrait concentré nouveau qui tonifie le sang, les nerfs et guérit la faiblesse, l'anémie et la neurasthénie. Le flacon, dose pour faire un litre de vin fortifiant, 3 fr. 25. Pharmacie Orliac à Cahors.

ADRESSEZ-VOUS EN TOUTE CONFIANCE

ANCIENNE MAISON SÉGUÉLA

P. FÉNELON

Successeur

15, rue Saint-James, CAHORS

POUR CIERGES DE 1^{re} COMMUNION

ARTICLES POUR FÊTES LOCALES

ILLUMINATIONS

Feux d'Artifices et de Bengale

DRAPEAUX et ORIFLAMMES

Bouquets fleurs artificielles et en papier

A DES PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

A VENDRE D'OCCASION

Menuiserie :

DEVANTURES DE MAGASIN

S'adresser chez M. BLANC, menuisier aux Ormeaux - CAHORS

Bibliographie

LE PARLEMENT ET L'OPINION

Le *Parlement et l'Opinion* vient, cette semaine, de paraître avec une rubrique d'échos considérablement augmentée.

Une pléiade de littérateurs et de gens de théâtre apporteront dorénavant à notre excellent confrère la collaboration de leurs plumes acérées et mordantes.

La partie parlementaire continuera à être copieusement fournie de renseignements que chacun doit connaître en même temps que les indiscretions et les potins de coulisses initiant le public aux passions et aux petites faiblesses de nos maîtres de l'heure.

L'OPINION

Journal de la Semaine

Paraissant tous les Samedis

7 bis, Pl. du Palais-Bourbon, Paris, VII^e ar^t

Sommaire du samedi 30 Mai 1925

Editorial. — Ce qu'on dit. — Affaires extérieures : I. Le pacte et ses langoureux. II. La crise belge : Jacques Chastenet. — Affaires intérieures : I. Le statut d'Alsace et de Lorraine. II. La question financière : Maurice Colrat ; En Ile-de-France : Trygée. — Affaires économiques : La France et l'étalon d'or. III. Comment concevoir la hausse du franc ? Max Hermand. — Notes et Figures : Barbey d'Aurevilly, journaliste ; A. de Bersaucourt ; Hébrard de Villeneuve ; Henry Gasquet ; L' « oncle » French ; Charles Chassé.

Littérature : Hippolyte, mon cœur... ; André Thérive. — Théâtre : Un déjeuner de soleil, de M. A. Birabeau ; Etienne Rey. — Armée et Marine : Réflexions sur la « couverture » ; J.-M. Bourcet. — Beaux-Arts et Curiosité : A l'Exposition. V. Le mobilier ; Henri Clouzot. — Mémoires et Documents : L'étrange fin du prince de Conti ; Georges Beaume. — Gastronomie : A l'Académie française ; bordeaux, bourgogne, brinde, toster ; Austin de Croze. — Chronique coloniale : Au Maroc ; René Laborie. — Sports : dimanche et lundi à Pershing ; Marcel Berger. — Journaux et Revues.

Ronald Amundsen, Bois de Jacques Boullaire.

LA FEMME ET L'ENFANT

Lire dans le N° 160 de *La Femme et l'Enfant* qui vient de paraître :

Réalités nécessaires : J.-L. Breton, ancien ministre. — En montant la Côte : La mouche du Coche. — Un fait : A nous, les célibataires ! Paul Coquemard. — A propos de la récente augmentation des fonctionnaires : Capitaine B. — Mangin : S. de Givet. — La lutte contre la mortalité infantile en Belgique : L. Devraigne. — Le Foyer des Familles nombreuses, association nationale : Victor Hautefeuille. — La Vie intellectuelle et morale : Le Billet de l'Oncle ; le Théâtre ; le Cinéma ; les Livres. — A travers Journaux et Revues : Henriette Charasson. — Variétés : La révélation des Landes ; Jacques Toulemonde ; La dentelle du Puy ; Jacqueline Bertillon. — Carnet de Quinzaine : G.-G. Rose-Goudin. — Petits Travaux, grandes Economies ou l'Art de se passer des Autres ; Maître Jacques. — La Corbeille à Ouvrage ; Mireille. — Un peu de Médecine, beaucoup d'Hygiène : Docteur Mathieu-Pierre Weil. — Le coin des Mamans : Puériculture, Education ; M. Comolet-Sue. — L'Education physique : Le saut et sa préparation ; R. Cary. — La Mode pour les Petits et pour les Grands ; Ariane. — Notre cours pratique de langues vivantes ; l'Espagnol ; Henri Billemon. — Economie ménagère et domestique : le Fichier de la Cuisine ; Cours d'enseignement ménager ; l'Infirmière à la Maison ; à la Ferme et au Jardin ; Petites Notes de Savoir-Vivre ; la Vie

quotidienne. — La Vie financière : Elie Baur. — Feuilleton : Le mort saisit le vif ; Georges Lecomte.

Abonnements : 24 francs par an donnant droit à UNE assurance gratuite de 5.000 francs contre les accidents. Adresser les abonnements, 29, rue de Tournon, Paris (VI^e). Envoi de spécimen gratuit sur demande.

LA MODE PRATIQUE

le Journal vraiment moderne et pratique de la Femme et de la Maison.

UN Bon-Prime donnant droit de participer aux avantages de la coopérative *Mode Pratique*.

Avec les patrons de LA MODE PRATIQUE, vous ferez toutes vos robes.

LA MODE PRATIQUE rapporte 100 fois ce qu'elle coûte.

79, Bd St. Germain, PARIS. R. C. Seine, 44.392.



Mesdames, Vous n'êtes peut-être pas toutes de parfaites maîtresses de maison ni des femmes d'intérieur accomplies. Mais vous pouvez toutes le devenir grâce aux

Publications François TEDESCO 39, Boulevard Raspail, Paris (7^e)

Si vous désirez vous en convaincre il vous suffira de nous retourner le bon ci-dessous et vous recevrez gracieusement notre « POCLETTE SPECIMEN » contenant : 1° un numéro du *Journal des Ouvrages de Dames* ; 2° un numéro de *La Femme Chez Elle* ; 3° un numéro de *Mon Aiguille* ; 4° une planche de dessins décalquables au fer chaud.

Joint 0 fr. 50 en timbres pour le port.

Bon Gratuit du « Journal du Lot » à retourner sous enveloppe affranchie aux

Publications François TEDESCO 39, Boulevard Raspail, Paris (7^e)

Je désire recevoir, à titre gracieux, votre « POCLETTE SPECIMEN » contenant un exemplaire de chacune des publications : « Journal des Ouvrages de Dames », « La Femme Chez Elle », « Mon Aiguille » et un spécimen de vos planches de dessins décalquables au fer chaud. Ci-joint 0 fr. 50 pour le port.

Nom : Adresse : Date et Signature :

Hôtel des Ventes 4, rue Blanqui, à CAHORS

Les Agrandissements de l'Hôtel des Ventes étant terminés, allez visiter, vous y trouverez un grand choix de Meubles d'occasion en très bon état. Actuellement un lot intéressant de grandes Bibliothèques, Commodes, Lingères, Buffets-vitrines, Table à rallonges, etc... Très belle Chambre Renaissance noyer massif, Armoire à glace deux portes, Lit de milieu, Sommier, Table de nuit et très belle Psyché. Grand choix de Cuivres, Fontaines, Chaudrons, Payrolles, Plats en étain et Ecuelles, Coffres-forts toutes dimensions.

Salle de Vente CAHORS, 62, rue Emile-Zola

ACHAT ET VENTE De MEUBLES et BIBELOTS Anciens

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Relation rapide entre PARIS-QUAI D'ORSAY et BARCELONE par Limoges-Toulouse-Narbonne

Billets directs simples et d'aller et retour (1^{re} et 2^e classes). — Enregistrement direct des bagages. Wagons-lits et voitures directes de 1^{re} et 2^e classes de Paris à Port-Bou et de Cer-

bère à Paris. Wagon-Restaurant de Paris à Châteauroux et vice-versa et de Perpignan à Toulouse.

Aller. — Paris-Quai d'Orsay départ 17 h. — Toulouse arrivée 4 h. 31. Barcelone arrivée 12 h. 01 (Voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 15 h. 26 (en 2^e et 3^e classes).

Retour. — Barcelone départ 13 h. 55 (Voitures de luxe sur le parcours espagnol). Toulouse départ 23 h. 25. — Paris-Quai d'Orsay arrivée 10 h. 55.

Relations directes entre PARIS-QUAI D'ORSAY et la station thermale de LAMALOU-LES-BAINS.

A PARTIR DU 5 JUIN 1925

Pendant la saison d'été 1925, des relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et la station thermale de Lamalou-les-Bains, via Montauban-Castres, sont établies par voitures directes de 1^{re} et 2^e classes avec lits-toilette et compartiments-couchettes en 1^{re} classe.

Aller (du 5 juin au 4 octobre inclus) : Départ de Paris-Quai d'Orsay à 17 h., arrivée à Lamalou à 8 h. 14.

Retour (du 6 juin au 5 octobre inclus) : Départ de Lamalou à 19 h. 12, arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 55.

Wagon-Restaurant de Paris à Châteauroux et vice-versa.

Wagon-Lits de Paris à Montauban et vice-versa, à partir du 26 juin.

Etude de M^e Jean MERIC, Avoué à Cahors, 5, rue G.-Clemenceau Successeur de M^{es} CHATONET et LACOSSE

VENTE SUR SAISIE-IMMOBILIÈRE D'UNE MAISON

Située à Cahors, rue de la Préfecture, N° 18 et rue St-Pierre, N° 13

L'adjudication aura lieu le VENDREDI TROIS JUILLET MIL NEUF CENT VINGT-CINQ, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal Civil de première instance de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, boulevard Gambetta.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Que suivant procès-verbal du ministère de Maître CONTOU, huissier à Cahors, en date du vingt-cinq mars mil neuf cent vingt-cinq, enregistré, visé, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le trente-un mars mil neuf cent vingt-cinq, volume cent quatre-vingt-quatorze, numéro dix-neuf.

Et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur DELPOUGET, percepteur de la ville de Cahors, pris en cette qualité et encore comme représentant le Trésor Public, lequel a pour avoué constitué près le tribunal civil de première instance de Cahors, Maître Jean MERIC, avoué agréé du Trésor, demeurant dite ville, 5, rue Georges Clemenceau, avec éléction de domicile en son étude.

Sur la tête et au préjudice de Monsieur Emile PERRY, boucher, domicilié à Cahors, rue de la Préfecture, numéro dix-huit, partie saisie.

Il a été procédé à la saisie réelle d'un immeuble sis à Cahors, rue de la Préfecture, numéro dix-huit et rue Saint-Pierre, numéro treize, dont la désignation sommaire est ci-après établie.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de l'adjudication a été dressé par Maître Jean MERIC, avoué, et déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où toute personne peut en prendre communication sans frais.

Sommaire a été faite aux créanciers inscrits et à la partie

saisie de prendre communication du cahier des charges et d'assister à la publication qui avait été fixée au vendredi quinze mai mil neuf cent vingt-cinq à deux heures du soir.

Le dit jour, quinze mai mil neuf cent vingt-cinq, le tribunal civil de Cahors siégeant en audience des criées a rendu un jugement donnant acte de la publication du cahier des charges et fixant l'adjudication au vendredi trois juillet mil neuf cent vingt-cinq, à deux heures du soir.

En conséquence de ce qui précède et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur le Percepteur de la ville de Cahors, Monsieur DELPOUGET, pris en cette qualité comme représentant le Trésor Public, ayant Maître Jean MERIC pour avoué.

En présence de Monsieur PERRY Emile, boucher, domicilié à Cahors, rue de la Préfecture, numéro dix-huit, partie saisie ;

Il sera procédé le VENDREDI TROIS JUILLET MIL NEUF CENT VINGT-CINQ, à DEUX HEURES de l'après-midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite Ville, boulevard Gambetta.

A la vente au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble dont la désignation suit telle quelle est indiquée au procès-verbal de saisie et reproduite au cahier des charges.

DÉSIGNATION

DE

l'Immeuble mis en vente

TELLE QU'ELLE EST FAITE AU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE ET AU CAHIER DES CHARGES.

Une maison située dans la Ville de Cahors, rue de la Préfecture, numéro dix-huit et rue Saint-Pierre, numéro treize, figurant sous les numéros neuf cent vingt-quatre et neuf cent quatre-vingt-quatorze, section N. du plan de la matrice cadastrale, portée pour un revenu de quatre cent cinquante francs ;

Cette maison est construite en pierres, couverte en tuiles, à deux toits.

Elle se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages, d'un galetas, et d'une cave, elle comprend un magasin donnant accès sur la rue de la Préfecture, numéro dix-huit, servant de magasin de boucherie exploité par Monsieur PERRY, boucher ;

La porte d'entrée de cette maison est située rue Saint-Pierre, numéro treize ; cette porte permet d'avoir accès dans le dit immeuble, soit au rez-de-chaussée, soit aux deux étages sus-indiqués.

Cet immeuble confronte au nord avec maison Decremps, bou-

Cette maison est occupée, en entier, par les époux PERRY et les membres de leur famille.

Au même lieu, sous les numéros neuf cent vingt-quatre et neuf cent quatre-vingt-quatorze, section N. de la matrice cadastrale de la commune de Cahors, le sol de la maison ci-dessus décrite est porté pour une contenance de un are soixante centiares, et avec même confrontation que la maison sur lequel elle est édifiée.

L'immeuble ci-dessus décrit et désigné est saisi immobilièrement et sera mis en vente avec toutes ses appartenances et dépendances, servitudes actives et passives.

LOTISSEMENT ET MISE A PRIX

La maison ci-dessus décrite et désignée sera vendue en un seul lot et sur la mise à prix de dix-huit mille francs, ci... 18.000 fr.

Nota. — Par suite d'erreur sous modification possible lors et depuis la confection du plan cadastral, il est formellement expliqué que l'indication des numéros cadastraux et des conteneances est purement énonciative, et que, par conséquent, la désignation ci-dessus donnée n'engage en rien la responsabilité du poursuivant et de son avoué.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais de poursuite de vente sont stipulés payables par l'adjudicataire dans les dix jours de la vente en déduction du prix d'adjudication, ainsi que le droit proportionnel dû à l'avoué poursuivant.

Nota. — Conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de Procédure civile, il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur l'immeuble ci-dessus, pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Fait et dressé le présent extrait par moi avoué de la partie poursuivant, soussigné.

Cahors, le six juin mil neuf cent vingt-cinq.

L'avoué poursuivant, Signé : J. MERIC.

Enregistré à Cahors le six juin mil neuf cent vingt-cinq, F^o Case n^o Regu n^o décimes compris. Le Receveur, Signé : PONCHARRAU.

Feuilleton du « Journal du Lot » 33

NIETZSCHÉENNE

PAR Daniel LESUEUR

CHAPITRE VIII

Elle jeta des plaintes d'enfant, bégaya dans ses larmes, se tordit les mains, poussa des cris de douleur. Et le tendre élan de son mari, qui, le cœur déchiré, appuya contre sa poitrine cette pauvre forme tressautant et frissonnante, ne fit, pour un instant, que déchaîner plus fort l'horrible rafale d'angoisse.

Il essayait de l'apaiser, sans autre but immédiat que de la distraire, et de se soustraire lui-même, à l'interminable crise. Mais, peu à peu, à mesure que les paroles consolatrices lui montaient aux lèvres, il s'avisait de ceci : c'est qu'il pouvait le profiter en toute sincérité, ces paroles par lesquelles il lâchait d'ancêtre les soupçons de Lucienne. Il n'avait pas trompé sa femme. Il n'était pas près de la tromper, s'il devait obéir aux rigoureuses injonctions de Jocelyne. A cette minute, il bénit la sagesse de Mlle Monestier. Que fut-il devenu s'il n'eût pu rassurer Lucienne que par des mensonges et par de faux ser-

ments ? A en juger par l'odeur de son rôle actuel, l'hypocrisie, dans la trahison effective, eût été au-dessus de ses forces. Et alors... à quelles abominations de cruauté, sinon de duplicité, eût-il été réduit envers cette malheureuse Lucienne ?

L'aisance relative de sa situation sentimentale pénétra Robert de mansuétude, lui prêta du naturel et de l'éloquence. C'était si bon de pouvoir affirmer, de pouvoir jurer : « Non, non, tout cela n'est pas vrai. C'est un cauchemar que tu t'es forgé. Je suis ton mari fidèle. Je n'ai pas un acte à me reprocher vis-à-vis de toi... » C'était si bon, qu'une chaleur attendrie pénétrait le cœur de cet homme jeune, un peu puéril même par le besoin de détente, de sympathie, de câlinerie, après les dernières journées harassantes, des journées de lutttes, d'alternatives, de préoccupations, telles qu'il n'en avait jamais traversées.

« Ma pauvre petite Luce, comment peux-tu me faire des scènes pareilles, quand je n'ai pas trop de toute mon énergie, de tout mon sang-froid ?... »

— Mais », répétait la jeune femme, avec des hoquets de chagrin plus espacés, « cette lettre... la lettre de cette fille ?... »

— Pourquoi l'appelles-tu : « cette fille ». Ce n'est pas digne de toi.

— Tu vois bien... Tu ne peux pas souffrir qu'on la touche ! »

Il bifurqua. Il expliqua la lettre par la nécessité de renseignements que

Mlle Monestier détenait, relativement à la grève. A cause de son œuvre : *La Cité fraternelle*, le monde ouvrier lui était bien connu. Robert, d'ailleurs, évita de préciser l'influence de Jocelyne déterminant le renvoi de Sorbelle. Mais il raconta ce renvoi, pour noyer un peu les indices dans l'abondance des récits.

« Tu comprends, Luce, réduit brusquement à moi-même, sans directeur général, je devais prendre mes documents où je pouvais. Et Nauders m'avait dit... »

— Nauders, — naturellement !... C'est sa maîtresse. Il l'affiche assez. Et tu te contentes des restes de ce vieux, toi, mon Bob ! Ah ! les hommes ne sont pas dégoûtés !... »

— Tais-toi donc, Luce !... Ne te fais pas l'écho de vilaines calomnies.

— Tout le monde sait ça. Une jolie famille, ces Nauders ! Vrai ! Huguette de Gessenay fait la paire avec son amie. Tu ne connais pas le dernier potin de la Côte d'Azur ?

— Non... » fit Robert, qui, lâchement, peureusement aussi, écouta s'il agissait de Jocelyne.

« On assure que le prince de Foix décidera Huguette à divorcer pour l'épouser. Tu penses si ça ferait leur affaire à tous les deux ! Les millions de Nauders pour redorer le blason. Et elle... princesse !... Ma foi ! cet imbécile de Gessenay ne l'aurait pas volé. On ne ferme pas les yeux à ce point-là ! »

— Je connais une petite femme qui

ouvre trop les siens », fit Robert en riant.

Tout à coup il s'élevait à regarder cette jeune femme toute vibrante encore de nerfs, de colère, et dont les larges prunelles, assombries dans la pénombre rosée, prenaient un éclat inattendu entre les paupières incendiées de larmes. Les lèvres, récemment mordues, étaient d'un carmin vif. La mine fine, moins décomposée que tout à l'heure, mais gardant une empreinte passionnée, dans sa fièvre, dans son coloris et son expression, avait un peu de cette flamme magique et vivante, qui, plus que la beauté, sollicite le désir.

« Clérieux riait toujours en la regardant. Tout à coup il dit :

« Tu sais, je meurs de faim. Je crois bien que je n'ai pas déjeuné. Tu ne descendras pas ? »

— Non », dit-elle. « Avec cette tête !... Les domestiques croiraient que tu m'as battue. Je vais me coucher tout à fait. La femme de chambre dira en fait que le voyage m'a fatiguée, que j'ai ma migraine. »

— Tu mangeras cependant quelque chose ? » demanda-t-il avec sollicitude.

« Je te crois ! » s'exclama-t-elle, avouant à son tour l'appât de leur âge, qui reprenait ses droits. « Du thé, je vais me faire servir du thé. Et du solide avec ! »

Lorsque Robert traversa la chambre de sa femme, après avoir changé de vêtement chez lui, pour descendre à

table, Lucienne s'était mise au lit. Une camériste allait et venait, préparant le service. La méticuleuse personne avait fait disparaître la robe en mousseline de soie dont le désordre et les déchirures témoignaient des heures tourmentées. D'autres lampes électriques, également volées de pétales roses, égalaient une lumière caressante. Le subtil parfum, qui était celui de cette chambre, s'avivait un peu du lit remué, de la taie d'oreiller fraîche, toute moussueuse de dentelle, où s'appuyait Lucienne avec une languette dolente. Le buste, encore par moments soulevé de soupirs, était vêtu d'un court paletot de linon et de valenciennes, qui laissait voir aux épaules et aux bras des transparences de chair. Parmi toutes ces fragilités de lingerie, qui font de la femme un être de si précieuse délicatesse, la tête endolorie paraissait plus touchante.

Lucienne et Robert, ne pouvant se parler intimement puisqu'ils n'étaient plus seuls, échangeaient un regard, qui, de la part de l'homme, fut peut-être plus attentif, plus curieusement intéressé qu'il n'aurait voulu.

Le flot profond et doux de la vie instinctive se gonflait, roulait de nouveau puissamment, avec une sorte de joie impétueuse, aux veines de cet être plein de vigueur et de jeunesse, qui, depuis quelques jours, s'était tendu trop à l'aprem dans une activité purement cérébrale, volitive et de raison, dans des débats oppressants et amers. Il avait faim, il se hâtait vers

son repas. En même temps, ses yeux souriaient à cette jolie femme, telle ment sienne qu'il n'attachait plus aucune idée émue au plaisir de la posséder. Comme il passait, elle lui tendit la main. Il y mit un baiser. Elle lui dit tout bas :

— « Remonte bientôt !... »

Lorsqu'il revint dans la chambre finement odorante, Lucienne était seule. Tout paraissait ordonné pour la nuit.

Il s'approcha du lit. La tête de la jeune femme se tourna légèrement. Elle le regarda sans mot dire. Et il distingua dans ses prunelles quelque chose de vigilant, et de méfiant, qui n'y était pas tout à l'heure. Il hésita. Puis, d'une voix un peu étranglée :

— « Bonsoir », fit-il. « Sois calme. Repose bien. »

Lucienne ne fit pas de réponse, pas un mouvement. Elle continua de le regarder. Il répéta :

— « Bonsoir. »

Alors elle dit, d'une voix étrange :

— « Bonsoir, Robert. »

Son mari demanda :

— « Tu es bien ? »

— « Oui. »

— « Tu n'as pas mal à la tête, ma pauvre enfant ? »

— Non.

— Et tu vas bien dormir ? Tes imaginations se sont envolées ?

— Je vais très bien dormir.

— Tu ne m'en veux plus ?

— Plus du tout. » (A suivre)